



ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA

Action des chrétiens pour un monde sans torture ni peine de mort  
Aktion der Christen für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe  
Azione dei cristiani per un mondo senza tortura né pena di morte



## Appel urgent février 2021 :

### Bélarus – répression féroce contre les défenseurs des droits humains

Depuis le début de l'année, la répression étatique s'est aggravée au Bélarus à l'encontre de la société civile. Sont particulièrement visés les défenseurs des droits humains et les journalistes à cause de leur engagement en faveur des droits humains, notamment pour leur soutien pacifique aux manifestations anti-gouvernementales ou pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression ou de réunion.

#### Escalade de la répression

Depuis le 16 février 2021, au moins 25 défenseurs des droits de l'homme et journalistes de toute la Biélorussie ont vu leurs maisons et leurs bureaux perquisitionnés. Beaucoup d'entre eux ont été arrêtés. Le « Centre des droits humains *Viasna* » et l'« Association biélorusse des journalistes » (BAJ) figurent parmi les principales cibles.

#### *Viasna* dans le collimateur des autorités

Divers responsables de plusieurs branches de cette ONG ont été ciblés par la police, le « Comité d'État à la sécurité » (KGB) ainsi que le « Département contre le crime organisé et la corruption ». Parmi les personnes ciblées, se trouvent notamment le président et le vice-président de l'ONG, ainsi qu'Andrei Poluda, responsable de la campagne « Défenseurs des droits humains contre la peine de mort au Bélarus ». Les perquisitions et les arrestations sont apparemment liées aux accusations d'avoir « organisé et préparé des actions violant gravement l'ordre public et financé ce genre d'actions » (art. 342 du code pénal du Bélarus).

Trois autres collaborateurs de *Viasna* (Leanid Sudalenka, Tatsiana Lasitsa et Maria « Marfa » Rabkova) avaient déjà été arrêtés entre septembre 2020 et la mi-janvier 2021 et sont détenus pour des charges similaires ou pour avoir « formé et préparé des personnes à la participation à des émeutes, ou d'avoir financé de telles actions » (art. 293.3 du code pénal). Maria Rabkova est désormais aussi accusée d'« incitation à l'hostilité ou à la discorde raciale, nationale, religieuse commises par un groupe de personnes ou causant par négligence la mort d'une personne ou d'autres graves conséquences » et de « participation à une organisation criminelle » (art. 130.3 et 285.2). Ces personnes risquent entre trois et douze ans de prison.

#### Les médias également visés

Le même 16 février, divers professionnels de « l'Association biélorusse des journalistes » (BAJ) ont également été perquisitionnés et/ou arrêtés, ainsi que l'attaché de presse de la « Boris Zvozkov Belarusian Human Rights House ».

#### Poursuivis pour leur engagement en faveur des droits humains et l'exercice du métier de journaliste

Toutes ces personnes sont harcelées, détenues et poursuivies par les autorités du Bélarus uniquement à cause de leur engagement pacifique en faveur des droits humains et leur soutien aux manifestations anti-gouvernementales, ainsi que pour avoir couvert ces événements dans les médias. L'ACAT, dans ses campagnes du 10 octobre 2018 et 2020 contre la peine de mort, avait soutenu l'ONG *Viasna* dans son combat et ses revendications.

Dans la lettre au Ministre de la Justice du Bélarus, il est demandé de garantir l'intégrité physique et psychique de toutes les défenseurs des droits humains et des journalistes au Bélarus ; de libérer immédiatement et inconditionnellement ces personnes vu le caractère arbitraire de leur arrestation et détention ; de mettre fin à tout harcèlement et toutes poursuites judiciaires et représailles à leur encontre, ainsi qu'à l'encontre de tout activiste agissant de manière pacifique dans la défense des droits humains ou exerçant simplement son métier de journaliste ou son droit à la liberté d'expression et de réunion. Il est rappelé aux autorités que le Bélarus est Partie à la Convention de l'ONU contre la torture (CAT) et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et qu'il est tenu d'en respecter toutes les dispositions.

Source : Fidh-OMCT



Lettre au Ministre de la justice du Bélarus

**Mr. Oleg Slizhevsky**

Minister of Justice of the Republic of Belarus

10 Kollektornaya St.

Minsk 220004

**Republic of Belarus**

Port : 1.50 fr. (courrier A)

E-mail : [kanc@minjust.by](mailto:kanc@minjust.by)

**Délai d'envoi : 16 mars 2021**

**Merci de votre engagement !**

Copie à l'ambassade du Bélarus en Suisse

**M. Aliaksandr Ganevich**

Ambassadeur du Bélarus

auprès de la Confédération suisse

Ambassade de la République du Bélarus

Quartierweg 6

**3074 Muri bei Bern**

Port : 1.00 fr. (courrier A)

E-mail : [switzerland@mfa.gov.by](mailto:switzerland@mfa.gov.by)